SEPTEMBRE 2025

ENSEMBLE

LETTRE À NOS ACTIONNAIRES

©Gameloft

Double anniversaire pour Gameloft, qui fête ses 25 ans et les 20 ans de sa superbe franchise *Asphalt.*

vivendi

© S. Sby Balmy, DR

DES RÉSULTATS SEMESTRIELS SOLIDES

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance,
et **Arnaud de Puyfontaine,** Président du Directoire

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Vivendi a affiché des résultats solides au premier semestre 2025. Son chiffre d'affaires a progressé de 8,4 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier semestre 2024, et son résultat opérationnel ajusté s'est amélioré de 47 millions d'euros sur la même période.

Cette dynamique positive reflète notamment la transformation continue de notre filiale d'édition de jeux vidéo, Gameloft, qui réalise désormais 45 % de son chiffre d'affaires dans le secteur des PC/consoles. Ses bonnes performances contrastent avec la tendance actuelle du secteur. Au premier semestre 2025, son résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'est élevé à 8 millions d'euros, en très nette amélioration de 20 millions d'euros par rapport à la même période de 2024. Gameloft a désormais atteint son objectif de rentabilité structurelle.

L'amélioration du résultat opérationnel ajusté de Vivendi s'explique également par une baisse des frais de structure du siège, qui ont été réduits de 13 millions d'euros, et par la hausse de 14 millions d'euros de la quote-part dans le résultat net d'Universal Music Group (UMG).

Vivendi détient des intérêts importants dans les leaders des contenus, des médias et du divertissement que sont UMG, Banijay Group, Lagardère, MediaForEurope et Prisa. Ce portefeuille s'élevait à 7 milliards d'euros au 30 juin 2025. Il a généré 115 millions d'euros de dividendes sur le semestre.

Au cours de cette première partie de l'année, nous avons poursuivi l'optimisation de ce portefeuille de participations. Nous avons cédé la quasi-totalité de nos titres TIM et ceux de Telefónica, ce qui a marqué notre retrait du secteur des télécoms, qui n'est plus au cœur de nos activités. Ces cessions ont permis une réduction sensible de notre endettement financier net, à 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2025, contre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Si nous avons cédé nos actifs télécoms, nous détenons en revanche désormais plus de 13 % de Lagardère depuis la clôture en juin dernier de l'offre subsidiaire de l'OPA initiée sur ce dernier en 2022.

Fidèles à notre mission, nous poursuivons le développement de nos activités dans les contenus, les médias et le divertissement, tout en continuant à gérer activement notre portefeuille de participations et à explorer de nouvelles opportunités de création de valeur.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre.

RÉSULTATS

PREMIER SEMESTRE 2025

Un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel ajusté semestriels[1] en amélioration

Au premier semestre 2025, le chiffre d'affaires de Vivendi s'est élevé à 145 millions d'euros, en amélioration de 8,4 % à taux de change et périmètre constants, grâce à la bonne performance de Gameloft.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'est établi à 18 millions d'euros, contre -29 millions d'euros au premier semestre 2024.

Il comprend les contributions suivantes :

- Gameloft : 8 millions d'euros, en hausse de 20 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 ;
- corporate : -52 millions d'euros, en amélioration de 13 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 grâce à des économies opérationnelles récurrentes et à des effets non récurrents favorables ;
- quote-part dans le résultat net d'UMG mise en équivalence : 62 millions d'euros, en hausse de 14 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024.

Le résultat net, part du groupe, totalise 30 millions d'euros, contre 159 millions d'euros au premier semestre 2024. Durant cette dernière période, il comprenait notamment la plus-value réalisée sur la cession des activités de festivals et de billetterie à l'international (+106 millions d'euros).

Le portefeuille des participations cotées et non cotées ressort à 7 milliards d'euros à la suite de la cession de l'essentiel des titres TIM et de l'acquisition de titres Lagardère (offre subsidiaire à l'OPA de 2022).

Au 30 juin 2025, l'endettement financier net de Vivendi s'est établi à 1 768 millions d'euros, contre 2 573 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(1) Cette lettre présente des résultats condensés, non audités, établis selon les normes IFRS. Se référer au communiqué de presse ou au rapport financier du premier semestre 2025, consultables sur le site Internet de Vivendi, pour avoir de plus amples informations.

ACTUALITÉS

©Gameloft

DOUBLE ANNIVERSAIRE POUR GAMELOFT

L'éditeur de jeux vidéo fête ses 25 ans avec de multiples événements et cadeaux offerts à ses joueurs tout au long de l'année. Mais Gameloft fête aussi les 20 ans de sa superbe franchise de jeux de course de voitures, *Asphalt*. Créé en 2005, *Asphalt*, ce sont 17 épisodes, 1,5 milliard de téléchargements et une présence sur toutes les plateformes mobiles, PC et consoles avec le dernier opus, *Asphalt Legends*.

Pour les 20 ans d'*Asphalt*, Gameloft a mis en place une mise à jour « 20th Anniversary » pour *Asphalt Legends*, où les joueurs retrouvent de nombreux clins d'œil nostalgiques et découvrent des contenus inédits.

En outre, en septembre, *Asphalt Legends* a lancé une nouvelle édition des Ferrari Esport *Asphalt* Series 2025, où les joueurs peuvent tenter de décrocher de nombreux prix et leur place en finale, avec un voyage tous frais payés au musée Ferrari à Maranello, en Italie.

BERNARD OSTA, NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le 30 juillet 2025, le Conseil de surveillance de Vivendi a décidé de coopter Bernard Osta en remplacement de Philippe Labro, décédé le 4 juin 2025, avec effet à compter de cette date et jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

Bernard Osta est Directeur administratif et financier du groupe Vestiaire Collective. Avant de rejoindre Vestiaire Collective, il a passé quinze ans en banque d'affaires : de 2006 à 2011 au sein du département Fusions-acquisitions de la banque Lazard Frères à New York et à Paris, puis de 2011 à 2021 au sein du département Banque d'affaires de Goldman Sachs à Paris.

Bernard Osta a conseillé des sociétés à travers le monde sur des opérations complexes de fusions-acquisitions et de financement en capitaux propres ou dette. En 2021, Bernard Osta a rejoint Vestiaire Collective en qualité de Directeur de la stratégie. Depuis septembre 2023, il y occupe la fonction de Directeur administratif et financier. Il est diplômé de HEC Paris.

LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

VIVENDI ET VOUS

QUESTION D'ACTIONNAIRE

Pouvez-vous faire le point sur la procédure d'enquête de la Commission européenne sur Vivendi et sur les décisions de l'Autorité des marchés financiers ?

Le 25 juillet 2023, la Commission européenne a annoncé ouvrir une procédure formelle d'enquête afin de déterminer si, lors de l'acquisition de Lagardère, Vivendi SE a enfreint l'obligation de notification et l'obligation de suspension énoncées dans le règlement de l'Union européenne sur les concentrations, ainsi que les conditions et obligations liées à la décision de la Commission d'autoriser l'opération Vivendi/Lagardère.

Le 18 juillet 2025, la Commission européenne a adressé à Vivendi une communication des griefs portant sur une éventuelle mise en œuvre anticipée de l'opération de prise de contrôle de Lagardère SA.

La Commission reproche à titre préliminaire à Vivendi d'avoir violé trois dispositions du règlement (CE) nº 139/2004 relatif au contrôle des concentrations en mettant en œuvre la prise de contrôle de Lagardère SA avant la notification de cette opération, avant son autorisation et avant l'approbation des acquéreurs des actifs cédés à titre de remèdes (Editis et Gala) par la Commission.

Cette communication de griefs constitue le point de départ de la phase contradictoire de la procédure et permet à Vivendi d'exposer tous les moyens de fait et de droit qui, de son point de vue, devraient justifier de la mettre hors de cause et de clôturer l'enquête.

Selon cette communication de griefs, la Commission envisage à ce stade d'imposer à Vivendi des amendes au titre de ces infractions sur le fondement de l'article 14, paragraphe 2 du règlement susmentionné, qui permet à la Commission d'infliger des amendes jusqu'à concurrence de 10 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise sanctionnée.

Par ailleurs, le 22 avril 2025, la Cour d'appel de Paris a annulé une décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 13 novembre 2024 en ce qu'elle a retenu une absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE, jugeant que Vincent Bolloré contrôle Vivendi SE et demandant en conséquence à l'AMF de se prononcer à nouveau sur la nécessité ou non de lancer une offre publique de retrait sur les titres de Vivendi SE.

Bolloré SE et Vivendi SE ont formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt de la Cour d'appel. L'audience devant la Cour de cassation est prévue pour le 25 novembre 2025.

Le 18 juillet 2025, l'AMF a décidé que le Groupe Bolloré et Vincent Bolloré étaient tenus au dépôt d'une offre publique de retrait sur Vivendi SE dans un délai de six mois. L'AMF a précisé qu'elle veillerait à ce que la clôture de l'offre n'intervienne qu'après que la Cour de cassation aura rendu son arrêt. Bolloré SE et Vivendi SE ont formé un recours devant la Cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de cette décision.

COURS DE L'ACTION VIVENDI SE

Cours de Bourse/dividendes réinvestis

* Dividendes réinvestis. Base 100 : 1er janvier 2025.

NOUS CONTACTER

— **Par courrier :** Vivendi – Service informations actionnaires individuels – 42, avenue de Friedland – 75008 Paris

— **Par e-mail :** actionnaires@vivendi.com

— **Par téléphone :** 0 805 050 050 (numéro vert – appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 (0)1 71 71 34 99 si vous êtes à l'étranger.

Vous recevez la *Lettre à nos actionnaires.* Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition :
— en adressant un e-mail à : actionnaires@vivendi.com ;
— ou en écrivant à : Vivendi – Service informations actionnaires individuels – 42, avenue de Friedland – 75008 Paris.

Si vous souhaitez vous désinscrire et ne plus recevoir cette lettre, merci de le faire savoir aux mêmes adresses.

Cette *Lettre à nos actionnaires* est réalisée par la Direction de la communication de Vivendi et HAVAS Paris.

Avertissement important, déclarations prospectives. La présente Lettre contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que du paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires, ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. La présente Lettre contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.